



Public concerné

Tout public à partir de 16 ans titulaire du PSE 2

Prérequis

Etre titulaire du PSE 2 et/ou de la dernière attestation de formation continue

Renseignements pratiques

Durée : 6 heures en présentiel

Nombre de participants : 6 à 12 personnes

Actualisation : L'évaluation favorable de l'acquisition des compétences pour les objectifs fixés est validée par la remise d'une attestation officielle d'habilitation, valable de la date de délivrance jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, le 31 décembre de l'année suivante,

Equivalence : Le PSE niveau 1 valide automatiquement le PSC1

Cursus de formation : Le PSE niveau 1 est un prérequis pour l'accès au PSE niveau 2.

Attestation : Délivrance d'une attestation officielle d'habilitation.

Modalités pratiques et logistiques

Matériel : L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Intervenants : Formateurs sapeurs-pompiers diplômés d'Etat, titulaires du certificat de compétences de "Formateur aux premiers secours" (PAE FPS) et à jour de leurs formations continues.

Evaluation : Tout au long de la formation

Validation : L'évaluation de la technicité, de la mise en œuvre des procédures et des savoirs des participants est réalisée au cours de la formation par les formateurs par diverses méthodes et techniques pédagogiques : QCM, mises en situations etc...

Le stagiaire doit valider 6 compétences distinctes durant la formation.

Afin de garantir une progression pédagogique constante, l'emploi de fiches individuelles de formation et d'une fiche de suivi individuelle est utilisée par l'équipe d'encadrement.

Chaque apprenant joue un rôle primordial sur sa propre évaluation et parfois sur celle des autres stagiaires, facilitant ainsi les apprentissages.

Documentation : Chaque participant recevra une documentation présentant les nouveaux gestes de secours.

Objectifs

Actualiser et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours conformément aux arrêtés en vigueur.

Permettre d'obtenir à terme et dans le cadre du plan quinquennal la compétence "secouriste" (PSE 2) nécessaire à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou au côté d'un équipier secouriste avec du matériel de premiers secours.

Débouchés

Le PSE niveau 2 permet de valider une partie de « l'Equipier SUAP » dans la formation des sapeurs-pompiers.

Le diplôme PSE2 doit être recyclé en formation continue obligatoirement tous les ans pour permettre de maintenir sa validité.

Le PSE 2 est le 2^{ème} échelon des secours professionnels et permet de tenir des emplois de chef de binôme ou d'équipier au sein d'une équipe constituée dans diverses associations agréées de sécurité civile.

Il permet l'accès aux formations pour des emplois de type pisteurs secouristes, surveillants de baignades...

Contenu de la formation

Conforme au référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'enseignement « Premiers Secours » en vigueur. Les thèmes abordés sont donnés chaque année par la DGSCGC.

Planification

Intra-entreprises : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques).

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet.

Individuels : Dates consultables sur notre site internet.

Références réglementaires

Arrêté du 14 novembre 2007 relatif au Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile "Premiers Secours en Equipe de niveau 2", modifié par l'arrêté du 19 janvier 2015 et la circulaire du 16 décembre 2022 pour le programme 2023.

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.